



Acquiescement saisie mon compte bancaire débité

Par **christ83**, le **05/06/2012** à **14:59**

Bonjour,
JE RECOIS CE JOUR DANS MA BOITE UNE FEUILLE AYANT POUR TITRE
ACQUIESCEMENT SAISIE ATTRIBUTION
CETTE FEUILLE N INDIQUE NI LA SOMME
NI LE NOM DU CREANCIER
QU EST CE QUE C EST CETTE HUISSIER A DEJA
BLOQUER UNE SOMME SUR MON COMPTE MAIS JE NE COMPRENDS RIEN
QUELQU
UN PEUT IL M AIDER
MERCI C EST TRES URGENT

Par **pat76**, le **05/06/2012** à **17:13**

Bonjour
Vous avez pris contact avec le huissier pour savoir de quoi il s'agit?
Vous n'avez pas une dette envers le Trésor Public?
Vous avez demandé à votre banquier si un huissier avait fait une saisie attribution sur votre compte bancaire?
Vous pouvez nous donner les coordonnées du huissier?
Il est de votre département?

Par **christ83**, le **06/06/2012** à **14:37**

BONJOUR
JE N AI PAS DE DETTE AU TRESOR
L HUISSIER EST BIEN DANS MON
DEPARTEMENT
LE VIREMENT A DEJA ETAIT EFFECTUE PAR MA BANQUE
JE NE COMPREND RIEN
MERCI DE VOTRE AIDE

Par **pat76**, le **06/06/2012** à **17:34**

BonjourrrnVous n'avez reçu aucun document de la part du huissier pour expliquer la saisie?rrnVous avez pris contact avec lui?rrnIl y a au moins un jugement ou une injonction de payer pris à votre encontre pour justifier la saisie?rrnDemandez au huissier de justifier la saisie.rnrnSi il ne vous remet aucun document, saisissez le Juge de l'Exécution auprès du Tribunal de Grande Instance dont vous dépendez.

Par **christ83**, le **11/06/2012** à **11:22**

bonjourrrnIl huissier ne veut me fournir aucun documents mais après recherche il s'agit d une dette auprès de la banque accord de 505€rnil saisie 838 euros sur mon compte est ce normal que puis je faire, la banque a effectué un virement de 158€ car il n y avait pas suffisamment d'argent sur mon compte une fois la déduction faite de la somme insaisissable, peut il dès l'arrivée de mon salaire prendre le soldernla somme n'ayant pas était réglé en intégralité par la banque mon compte va t il etre débloqué automatiquement ou il y a une procédure bien précise je ne veut pas signé l'acquiescement je ne suis pas d accord avec la somme réclamé que faire merci de votre aide

Par **amajuris**, le **11/06/2012** à **11:37**

bjr,rnil est normal que votre dette augmente car s'y ajoutent les intér^ts et les frais de recouvrement.rnpour pratiquer cette saisie attribution, l'huissier devait posséder un titre exécutoire généralement un jugement dont vous deviez avoir connaissance.rnla procédure est donc légale.rn!l'huissier pourra pratiquer d'autres saisies pour que le créancier récupère les sommes dues. il peut pratiquer une saisie sur vos rémunérations.rncdt

Par **pat76**, le **12/06/2012** à **15:23**

BonjourrrnL'huissier n'a pas de titre exécutoire à vous montrez?rrnTitre exécutoire émis par un juge suite à un jugement ou une requête en injonction de payer.rnrnJe vous conseille d'aller voir le Juge de l'Exécution auprès du Tribunal de Grande Instance dont vous dépendez, car sans titre exécutoire l'huissier ne peut pas vous saisir.rnrnVous aviez reçu un commandement à payer de la part de ce huissier avant qu'il ne procède à la saisie?